



# LIBREMENT

MENSUEL DU SYNDICAT LIBÉRAL



## La CGSLB vous propose encore plus de services

Dans ce numéro :

Fiscalité | Revenus complémentaires | Formes de vie communes | Primes et interventions financières | Travail frontalier | Droit des successions | Contrat de location d'immeubles | Accompagnement de carrière | Mobilité | Soutien numérique

# SOMMAIRE

## Gagner plus d'argent 6

Vous avez déjà un travail, mais vous souhaitez gagner plus. Vous touchez des allocations de chômage et vous travaillez certains jours. La CGSLB vous explique comment procéder.

## Fiscalité 10

Remplir sa déclaration de revenus à l'impôt des personnes physiques devient de plus en plus complexe. Nous vous conseillons pour que vous ne payiez que ce que vous devez.

## Soutien numérique 13

La CGSLB forme ses affiliés qui se sentent exclus du mouvement de numérisation de la société. Nous vous montrons comment utiliser un ordinateur et voyager sur l'internet.

## Mobilité 14

La mobilité du 21<sup>e</sup> siècle passera par la multimodalité. Choisir le meilleur moyen de transport en fonction de la destination et bénéficier des aides pour modifier nos comportements.

## Service juridique 22

Notre service juridique vous conseille pour éviter les conflits et ensuite, si la conciliation a échoué, vous assiste au mieux de vos intérêts, y compris devant les juridictions du travail.

## Avantages 28

Grâce à Merits & Benefits, la CGSLB vous fait profiter de nombreuses réductions dans des centaines de magasins et de parcs d'attractions.



## Les anciens services continuent de plus belle

Élargissement considérable de la gamme de services ne signifie pas abandon du cœur de notre métier. Nous restons de vrais syndicalistes. Nous allons évidemment continuer à défendre vos intérêts dans la concertation sociale face aux employeurs et aux gouvernements. Nous paierons encore les allocations de chômage auxquelles vous avez droit, à heure et à temps. Nous vous apporterons toujours le soutien juridique des meilleurs spécialistes en droit social en cas de litige avec un employeur ou une institution de sécurité sociale. Nous mettrons encore des maisons et appartements de vacances à votre disposition à des prix imbattables pour vous permettre de souffler un peu.

## LIBREMENT

NE PARAÎT PAS EN AOÛT

**CGSLB** Boulevard Baudouin, 8 - 1000 Bruxelles  
tél. 02 509 16 00 e-mail [cgsלב@cgsלב.be](mailto:cgsלב@cgsלב.be) <http://www.cgsלב.be>

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Mario Coppens - Boulevard Baudouin, 8 - 1000 Bruxelles

**RÉDACTION** Annick Colpaert, Maïté Dendal, Ellen Van Hertbruggen,  
Didier Seghin e-mail [communication@cgsלב.be](mailto:communication@cgsלב.be)

### PRÉ-PRESSE ET IMPRESSION

Creative Plus Production & Corelio Printing

L'emballage en polyéthylène de ce magazine est biodégradable et 100 % recyclable.

# De quoi j'me mêle ?

**A**vec son offre de services 360°, la CGSLB entend se mêler de ce qui concerne les citoyens d'une société de plus en plus complexe.

Depuis toujours nos délégués, nos militants et nos collaborateurs sont amenés à répondre à des questions qui ne concernent pas directement les matières syndicales. Habités à obtenir des réponses sur le salaire, le préavis, les allocations de chômage, le RCC, le crédit-temps, la pension... nos affiliés croient que nous pouvons remplir leur déclaration d'impôt, les conseiller sur le contrat de bail de l'appartement qu'ils vont louer, expliquer quelles sont les démarches à accomplir après le décès d'un proche... Suivant les compétences personnelles de nos collaborateurs et de nos militants chacun se dévouait pour apporter des éléments de réponse, voire une solution complète.

Nous avons décidé de professionnaliser cet embryon de service et surtout de le généraliser, car nous ne pouvions pas accepter qu'un affilié d'une zone soit moins bien traité que celui d'une autre. Nous avons formé pendant plusieurs mois des gestionnaires de connaissances centraux et zonaux dans dix domaines. En étudiant la fréquence des questions, nous avons retenu la fiscalité, les revenus complémentaires, les formes de vie commune, les primes et interventions financières, le travail frontalier, les droits de succession, les contrats de location d'immeubles, l'accompagnement de carrière, la mobilité et le soutien numérique. En tant que syndicalistes, nous n'apportons aucun jugement de valeur, sauf peut-

être dans le domaine des revenus complémentaires. En tant que cogestionnaires de la sécurité sociale, nous ne pouvons cautionner les formes de travail exemptées de cotisations sociales et d'impôts comme les flexi-jobs. Nous ne pouvons pas davantage faire comme si elles n'existaient pas et comme si des travailleurs n'avaient pas besoin d'y recourir que ce soit pour nouer les deux bouts ou pour mettre du beurre dans les épinards. Nous leur fournirons donc en toute honnêteté les renseignements précis.

Nos gestionnaires de compétences n'auront pas réponse à tout. Ils ne se chargeront pas non plus de toutes les démarches à accomplir.

Ce service 100 %, nous le réservons au traitement des dossiers chômage et des dossiers juridiques. Notre volonté est qu'ils puissent au moins vous orienter vers les bonnes personnes, les bonnes structures pour que vous ne vous sentiez plus complètement perdu face à un problème. À chacun son métier.

En bons libéraux, nous espérons que nos gestionnaires de connaissances vous donneront toutes les explications nécessaires afin que vous puissiez prendre vous-même les bonnes décisions à temps.

Pour le moment, nous n'avons retenu que dix domaines, nous serons sans doute amenés à nous perfectionner dans d'autres matières au fur et à mesure que vous nous ferez part de vos problèmes. Le service 360° débute en ce mois de décembre 2018. Nous comptons sur vous pour nous aider à le faire évoluer. ■

**Mario Coppens**  
Président national



# Droits de succession

## Avant d'aller consulter le notaire

Il n'y a pas de mauvais moment pour parler d'héritage et de droits des successions. C'est pourquoi nous sommes à vos côtés quand cela vous convient le mieux, dans l'urgence ou bien à l'avance, car mieux vaut agir trop tôt que trop tard.



expliquer en termes simples des notions juridiques parfois compliquées.

### EXEMPLES DE QUESTIONS :

- Mon père est décédé. Je suis l'aîné de la famille. Est-ce que je peux m'occuper seul de tout l'aspect administratif ? Il y a également d'autres héritiers : les enfants mineurs de mon frère décédé et son épouse avec qui il avait conclu un contrat de mariage.
- Je suis célibataire et sans enfant, est-ce que je peux léguer tout mon patrimoine à une bonne cause ?
- Mon oncle m'a repris dans son testament et me lègue un appartement à la mer. Dois-je accepter cette succession ? ■

**Q**ui sont mes héritiers ? Dans quelle mesure un mariage, un testament, une donation peuvent-ils changer la répartition ? Qui contacter après un décès et quelles seront mes obligations administratives ? De quelles informations ai-je besoin pour rédiger une déclaration de succession ? Quels sont les taux d'application ?

Vous pouvez trouver de nombreuses informations à ce sujet sur internet ou via d'autres canaux. Cependant, nous constatons de plus en plus souvent au Syndicat libéral que plus l'offre est vaste, plus les gens se posent de questions.

Et c'est dans ces moments qu'il est rassurant de se rendre dans un environnement connu, comme la CGSLB, pour obtenir les informations correctes et l'accompagnement nécessaire.

### QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR VOUS ?

#### Héritage

- Nous répondons à vos questions : qui sont les héritiers légaux ? Quelles sont les conséquences du mariage ?
- Nous vous apportons l'accompagnement juridique après un décès : qui contacter ? Comment obtenir l'héritage ?

#### Succession

- Nous vous donnons des explications sur les droits de succession.
- Nous vous assistons pour remplir la déclaration de succession.

Après un entretien individuel, nous passerons en revue les différentes possibilités et nous vous renverrons si nécessaire vers les bonnes instances (banque, service des impôts, avocat ou notaire) pour déposer votre dossier. Nous sommes à votre disposition pour vous

### TÉMOIGNAGE

**Brigitte :** « La disparition soudaine de mon amie d'enfance m'a fait prendre conscience qu'il était important de réfléchir à ma succession. J'ai une fille et deux beaux-fils, comment cela se passe-t-il ? Bien entendu, au Syndicat libéral, ils ne remplacent pas le notaire, mais ils m'ont clairement expliqué quelle était la législation et ce à quoi je devais faire attention. »





# CGSLB, c'est vous notre métier

**En tant que syndicat, notre métier est aussi d'être à vos côtés quand vous n'êtes pas au travail.**

Avec notre offre de **services à 360°**, vous bénéficiez désormais, en plus de notre soutien syndical et individuel, de notre expertise et des conseils les plus actuels en matière de mobilité, fiscalité, accompagnement professionnel, primes et interventions financières, travail frontalier, droits de succession, revenus complémentaires, formes de vie commune, soutien numérique, et droits et devoirs en tant que propriétaire ou locataire.

Découvrez comment nous faisons la différence pour vous sur [www.cgslb.be/cestvousnotremetier](http://www.cgslb.be/cestvousnotremetier)

Votre liberté, votre voix



# Revenus complémentaires

## Travailler plus pour gagner plus

**Vous avez déjà un travail, mais vous souhaitez gagner plus ? Vous avez une passion qui pourrait être lucrative ? Vous voulez voir si vous êtes fait pour être indépendant ? Vous êtes chômeur ou pensionné et vous voulez travailler. Avant de vous lancer, envisagez toutes les conséquences de votre décision.**



compétentes, une caisse d'assurance sociale, un comptable, un notaire...

### EXEMPLES DE QUESTIONS :

- Pour être un peu plus à l'aise financièrement, je souhaiterais exercer une activité complémentaire. Mais avec toutes ces nouvelles règles sur les revenus complémentaires, je n'y comprends pas grand-chose. Quel système est le plus avantageux ?
- Combien pouvez-vous gagner en plus comme revenus complémentaires ? Quoi qu'il en soit, pensez à votre santé et veillez à ce que vous ou vos proches n'en paient pas le prix. Peut-être que cela peut vous rapporter bien plus que de l'argent !
- J'ai effectué un flexi-job, est-ce que cela m'a permis de constituer des droits sociaux ?

Le Syndicat libéral est là pour vous accompagner et vous offrir « la première aide », pour que vous disposiez des informations nécessaires pour vous lancer. Ensuite à vous de tout mettre en œuvre concrètement pour réussir !

Il existe de nombreuses raisons qui poussent les gens à exercer un autre job en plus de leur activité principale. Cela semble même être une nouvelle tendance. Jamais on n'a vu autant d'indépendants complémentaires, les flexi-jobs se multiplient et l'économie de plateforme (Uber, Airbnb, Deliveroo...) a le vent en poupe. Malheureusement, toutes ces nouveautés ne simplifient pas le problème, bien au contraire.

Comment savoir quelle est la meilleure attitude à adopter ? Les informations concernant les revenus complémentaires sont souvent très fragmentées et incomplètes.

### QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR VOUS ?

Nous vous accompagnons dans vos démarches :

- nous vous fournissons les informations de base sur la réglementation des flexi-jobs, des emplois complémentaires non taxés, du travail autorisé pour les bénéficiaires d'une allocation sociale, du bénévolat, des indépendants complémentaires...
- nous répondons à vos questions spécifiques : vu ma situation, que puis-je faire ? Quels sont mes droits et obligations ? Quelles sont les conséquences en matière de sécurité sociale ?
- nous vous renvoyons vers les instances

### TÉMOIGNAGE

**Jan, 69 ans :** « *Je suis pensionné depuis peu, mais je me sens encore très bien alors j'ai décidé de compléter le montant de ma pension en exerçant une activité complémentaire rémunérée. La CGSLB m'a apporté l'aide nécessaire pour que cela reste avantageux financièrement. Je peux donc me concentrer sur mon nouveau job sans craindre les conséquences.* »

# Primes et interventions financières

## Comment bénéficier d'un coup de pouce ?

Votre famille s'agrandit ? Vous allez acheter votre maison ? Vous prévoyez des travaux de rénovation ? Il existe de nombreuses primes et interventions, mais encore faut-il savoir où les demander ! Ne vous inquiétez pas, nous sommes là pour vous soutenir dans vos démarches.



Et si je change ma vieille chaudière à mazout pour un modèle plus performant et plus propre, ai-je droit à une prime ?

La vie est chère, heureusement les différents pouvoirs politiques accordent des primes et interventions financières pour aider les citoyens à élever leurs enfants, à se loger ou placer du double vitrage. Y avoir droit, c'est bien. Savoir qu'elles existent et comment les toucher, c'est un autre problème. À quels services vous adresser, quels documents présenter ? Nous pouvons vous orienter dans ce dédale administratif. Les primes dont vous pouvez peut-être bénéficier sont d'ordres très différents. Nous en avons dressé une liste certainement pas limitative.

Dans un premier temps, nous allons nous concentrer sur trois domaines.

- les primes environnementales (énergie, isolation),
- les allocations familiales/allocations et bourses d'étude/intervention pour l'accueil des enfants et
- les aides aux personnes handicapées et invalides.

Nous allons vous expliquer les conditions pour en bénéficier, comment les demander et la suite de la procédure.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous aider à introduire une réclamation contre une décision d'une instance compétente pour l'une de ces primes.

- Les allocations familiales vont être régionalisées. Qu'est-ce que ça change pour mes

enfants, vais-je toucher moins ?

- La facture de l'énergie ne cesse de grimper dans mon ménage. J'ai décidé d'isoler la toiture et le sol de ma maison, moi-même. Je désire également refaire mon système électrique qui n'est plus conforme. Est-ce qu'il existe des aides financières pour ce type de travaux ? À qui dois-je m'adresser ? Quels sont les montants ?
- Depuis ma maladie j'ai perdu en autonomie. J'éprouve des difficultés dans la vie de tous les jours. Il en va de même au travail, j'ai du mal à réaliser certaines tâches. Est-ce que je peux bénéficier des allocations pour les personnes handicapées ? ■



### TÉMOIGNAGE

**Karen :** « C'était mon premier boulot. Je voulais prendre un appartement, or je n'avais quasi pas d'argent devant moi, et personne pour m'aider. La CGSLB m'a conseillé sur les différentes aides qui existent à Bruxelles pour les locataires. Ça m'a permis de faire appel à un organisme et j'ai finalement obtenu un prêt pour constituer ma garantie locative. »

# Accompagnement de carrière

## Trouver du travail ou un autre métier

Nous mettons à la disposition de nos affiliés notre connaissance approfondie des arcanes des organismes régionaux de placement et de formation – Forem, Actiris, ADG et VDAB – et notre expérience des cellules de reconversion et autres procédures d'outplacement pour leur indiquer le meilleur chemin vers l'emploi.



Formation Coach' Me avec la collaboration de notre délégué Jean-Louis Lemaître.

**N**otre service d'accompagnement de carrière intéresse tous les demandeurs d'emploi et les travailleurs qui veulent changer d'horizon professionnel.

Tous les jours nous rencontrons des personnes qui ont besoin d'aide pour s'inscrire auprès des organismes régionaux de placement (Forem, Actiris, ADG et VDAB) et remplir leur dossier en ligne, des travailleurs licenciés après une longue carrière qui ne savent plus comment solliciter un emploi, des salariés qui ne se sentent plus bien dans leur entreprise ou qui ne peuvent plus exercer un métier devenu trop pénible. Certains sont obligés de se réorienter après une longue période de maladie et parfois un licenciement pour force majeure médicale.

Quelque que soit votre profil, la CGSLB met à votre service sa longue expérience pour vous

aider personnellement à mieux chercher un emploi et à défendre ses chances devant un recruteur.

- Indiquer l'éventail des formations susceptibles d'augmenter les compétences requises pour effectuer l'emploi que vous visez.
- Remplir les démarches administratives.
- Définir ensemble un projet professionnel.
- Effectuer un bilan de compétences.
- Rédiger un CV et une lettre de motivation.

Tout cela beaucoup d'organismes le propose déjà. Nous y ajoutons une approche personnalisée et un petit supplément d'âme.

- J'ai arrêté l'école l'année passée sans obtenir de diplôme de fin d'humanités. Je ne trouve pas d'emploi ou alors des petits boulots mal payés. Que dois-je faire pour trouver du travail ?

- Des questions sur votre avenir ? Vous ne savez pas vraiment ce que vous voulez faire ? Un emploi calme ou relever des défis ? Ensemble, nous chercherons le bon équilibre et nous donnerons un nouvel élan à votre carrière professionnelle.
- Vous voulez changer d'emploi mais vous ne savez pas comment y parvenir ? ■

### TÉMOIGNAGE

**Aurélien :** « Après plus de 20 ans de bons et loyaux services pour mon ancien employeur, je me suis retrouvé pour la première fois de ma vie à devoir chercher un nouvel emploi.

Le Syndicat libéral ne s'est pas contenté de s'occuper de mon dossier chômage, il m'a aidé dans cette nouvelle situation stressante. J'ai été écouté, et avec son aide j'ai pu disposer de tous les outils nécessaires (CV, lettre de motivation, etc.) pour me lancer sereinement dans la recherche d'un nouvel emploi. »





## Travail frontalier

# Droits, impôts et prestations de **sécurité sociale**

Pour régler la situation fiscale et sociale des personnes qui passent de Belgique en France ou aux Pays-Bas ou au Luxembourg et inversement pour gagner leur vie, les États ont créé le statut de travailleur frontalier.



Les travailleurs n'hésitent pas à franchir les frontières pour exercer leur métier, ce qui n'est pas sans conséquence sur les impôts qu'ils paient et les prestations sociales dont ils bénéficient.

**V**ous habitez en Belgique et travaillez en France ou au Luxembourg et retournez au moins une fois par semaine à votre domicile ? Ou bien vous habitez en France ou au Luxembourg et travaillez en Belgique tout en retournant au moins une fois par semaine à votre domicile ? Vous avez alors le statut de travailleur frontalier, ce qui est loin d'être anodin ! Ce sont en principe les réglementations du pays dans lequel vous travaillez qui sont d'application. Bien sûr des tas d'exceptions existent qui ne sont pas les mêmes suivant les pays concernés.

### DEPUIS TOUJOURS

Ce service, nous le rendons depuis toujours puisque nous avons toujours eu des affiliés traversant les frontières. Nous avons voulu harmoniser le traitement des questions et des dossiers entre tous nos secrétariats.

La CGSLB vous informe donc sur les règles du pays du lieu de travail qui dans beaucoup de cas sont très différentes de celles du pays dans lequel vous habitez.

Et cela concerne des domaines importants tels que :

- la législation du travail
- les allocations familiales
- les soins de santé
- le chômage
- la fiscalité
- les pensions

Les frontières sont faites pour être franchies. Que vous vous rendiez à l'étranger pour travailler ou que vous veniez en Belgique pour gagner votre vie, nous connaissons les avantages et les inconvénients de tous les cas de figure.

- De quelle sécurité sociale puis-je bénéficier des prestations ?
- Et si je télé-travaille plus de 25 % dans mon pays de résidence ?
- Dans quel pays m'affilier à une mutualité ?
- À combien de jours de vacances ai-je droit ?
- Dans quel pays dois-je payer mes cotisations sociales ?
- Comment demander un congé de paternité et de quelle durée ?
- Ai-je droit au RCC en cas de restructuration ?

Vous ne vous y retrouvez pas dans ces matières et avez encore beaucoup de questions ? Nous vous aidons à y voir plus clair et vous accompagnons afin de trouver les réponses et les solutions appropriées. Le plus simple est de prendre rendez-vous avec nos collaborateurs CGSLB spécialisés en la matière. ■

# Fiscalité

## Ne payez pas trop d'impôts

**Vous avez besoin d'aide pour remplir correctement votre déclaration fiscale ou vous n'êtes pas d'accord avec votre avis d'imposition, contactez-nous. Si vous avez le souci de payer ce que vous devez, mais pas plus, demandez un entretien individuel.**



Nous vous aidons à remplir votre déclaration à l'impôt des personnes physiques. Si vous souhaitez un peu de discrétion, demandez notre soutien numérique, nous vous expliquerons comment vous brancher sur tax-on-web pour l'introduire vous-même.

La CGSLB a élaboré une proposition de réforme fiscale visant à réduire la taxation des revenus du travail en augmentant la fiscalité sur les revenus du capital et de l'immobilier : la taxation duale progressive. En attendant qu'un gouvernement se décide à rétablir la justice fiscale, nous avons décidé de mieux vous aider non pas à éluder illégalement l'impôt comme le font les personnes qui manquent de sens civique, mais à ne payer que ce que vous devez.

Ce service que nous rendons déjà devient encore plus indispensable. Depuis la 6e réforme de l'État et le transfert des compétences vers les Régions, la déclaration à l'impôt des personnes physiques est encore plus complexe. La fiscalité immobilière est ainsi devenue un véritable casse-tête pour le Belge qui a, c'est bien connu, une brique dans le ventre. Conservez bien tous les docu-

ments nécessaires pour remplir votre déclaration, fiches fiscales, factures...

### QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR VOUS ?

La CGSLB vous apporte le soutien nécessaire pour :

- remplir votre déclaration à l'impôt des personnes physique (IPP)
- vous donner des informations générales sur la fiscalité de l'habitation
- fournir des renseignements sur le calcul brut-net
- vous soutenir lors de l'introduction d'une réclamation.

### EXEMPLES DE QUESTIONS :

- Les enfants sont-ils automatiquement à charge et quelles sont les autres personnes qui peuvent être à charge ?
- Il paraît que je peux déduire mes cotisations syndicales de mes revenus (ou de mes

allocations de chômage). Est-ce vrai ?

- J'ai reçu mon avertissement-extrait de rôle, mais je ne suis pas d'accord. Puis-je contester la décision du fisc et à qui m'adresser pour lancer la procédure ?

Vous êtes stressé rien qu'à l'idée de remplir votre déclaration d'impôts ? Soyez tranquille, la CGSLB est là pour vous aider à le faire et aussi pour d'autres questions relatives à la fiscalité. Personne n'aime payer trop, tout le monde doit contribuer selon ses moyens pour bénéficier de services publics performants. ■



### TÉMOIGNAGE

**Daniel :** « Chaque année, la déclaration d'impôts est modifiée, de nouveaux codes sont ajoutés. Je ne m'y retrouve plus depuis longtemps. Mais je ne m'inquiète pas, je demande toujours l'aide de la CGSLB pour remplir ma déclaration. »

## Baux locatifs

# Droits des locataires et des propriétaires



**Le loyer constitue une charge importante dans le budget d'un ménage. Pour le propriétaire, il représente un revenu parfois indispensable. Autant ne pas se tromper dans la rédaction et la signature d'un bail locatif et tout bien prévoir dès le départ pour éviter les mauvaises surprises et les litiges par la suite.**



- Quelles assurances faut-il souscrire ?
- Quelle est la durée du contrat de bail ?

Quelles sont les obligations des uns et des autres ? Que dit la loi et que nous apprend la pratique ? Quand on est propriétaire ou locataire, il n'est pas facile d'être au courant de tout. Nos experts vous aideront à trouver votre chemin dans ce dédale.

### COLOCATION

Le prix des loyers pousse de plus en plus de gens vers la colocation. À Bruxelles, le pacte de colocation est annexé au bail qui lie les locataires au propriétaire. Il règle entre autres :

- la clé de répartition du loyer entre les colocataires ;
- la ventilation des dégâts locatifs et leur imputation sur la garantie ;
- la prise en charge des frais d'entretien et de réparation ;
- la division des charges ayant trait à la vie en communauté (par exemple : nettoyage, sortie des poubelles, relevé de la poste, horaires)... ■

**Q**ue doit contenir le bail locatif ? Quelles dispositions sont fixées par la loi et quelles sont les libertés du locataire ou du propriétaire en la matière ?

Vous êtes nombreux à louer ou à donner en location une maison ou un appartement pendant une certaine période, parfois longue. En tant que locataire ou propriétaire, vous avez des questions spécifiques et vous rencontrez parfois des problèmes pour lesquels il n'est pas toujours évident de savoir quels sont les droits et obligations de chacun. La réglementation en matière de location d'immubles est complexe et très vaste. Sans oublier les différences régionales qui existent !

Le Syndicat libéral vous guide dans cette réglementation complexe. Vous pouvez compter sur nous pour :

- obtenir des modèles de contrats de loca-

tion et des exemples d'états des lieux bien détaillés. Cela vous permet de ne pas devoir payer un expert pour le faire.

- vous aider à faire l'inventaire de tout ce que vous devez régler au début du bail.
- veiller à ce que tout soit en ordre à la fin du contrat de bail : transfert de contrat de fournisseur d'énergie, clôturer l'assurance incendie, libérer la garantie locative...

En tant qu'affilié à la CGSLB, nous vous fournissons des informations sur votre contrat de location. Nous vous accompagnons et conseillons de manière personnalisée. Pour des problèmes spécifiques ou des questions sur les primes et subsides à la location ou sur les logements sociaux, la CGSLB vous mettra en contact avec les bonnes personnes.

- Comment rédiger un bail locatif ?
- Est-ce qu'un état des lieux est obligatoire ?

### TÉMOIGNAGE

**Alexandra :** « La CGSLB m'a fourni un exemple d'état des lieux. J'ai pu ensuite facilement en établir un avec mon locataire. Nous avons chacun économisé 150 euros ! »

## Formes de vie commune

# Mariage ou cohabitation ?

En Belgique, on distingue trois formes de vie commune : le mariage, la cohabitation légale et la cohabitation de fait.

Chacune présente des avantages et des inconvénients.



L'amour a ses raisons que la raison ne connaît point. Les couples qui veulent officialiser leur liaison peuvent quitter la simple vie en commun, sans autres contraintes que celles qu'ils se fixent, pour la cohabitation légale ou le mariage. Quelles sont les démarches à entreprendre lorsque l'on veut sauter le pas ? Quels sont les droits et les obligations des uns et des autres ? Quelles sont les conséquences de décider de louer ou d'acheter un bien sur vos allocations de chômage ou votre pension, sur votre déclaration fiscale et aussi pour vos descendants ? Le mariage conserve-t-il encore un petit avantage sur la cohabitation ?

Il est essentiel d'être bien informé avant de vous décider. Vous éviterez de cette manière des surprises désagréables pendant la vie commune ou quand elle se terminera.

Nous vous fournissons des informations compréhensibles et à jour concernant les trois formes de vie commune :

- le mariage (et les différents régimes matrimoniaux),
- la cohabitation légale et
- la cohabitation de fait.

Nous vous guidons dans les démarches pour entamer ou modifier l'une de ces formes de vie commune ou y mettre fin. Nous parcourons également ensemble les étapes de la procédure de divorce.

Nous vous informons de manière individualisée. Vous avez la possibilité de rencontrer l'un de nos collaborateurs, afin de vous aider à prendre une décision pour votre avenir. Dans certains cas, nous devons vous renvoyer vers un notaire ou un conciliateur, mais pas sans vous avoir donné quelques conseils judicieux pour préparer cette rencontre !

### EXEMPLES DE QUESTIONS :

- Ma procédure de divorce est encore en cours, est-ce que je peux déjà cohabiter

légalement avec une autre personne ?

- Ma copine veut qu'on se marie. Que se passe-t-il avec la maison que j'avais reçue de mes parents avant le mariage ?
- J'ai entendu que le régime matrimonial a été modifié depuis le 1er septembre 2018. Quelles sont les conséquences pour moi sachant que je me suis marié en 2010 ?

Vous êtes prêt à sauter le pas ? Mais que voulez-vous ?

Cohabitation de fait ou légale ? Mariage ? Des décisions aux conséquences importantes.

Si le fisc ne vous simplifie pas les choses, nous espérons pouvoir le faire. ■

### TÉMOIGNAGE

**Tobias :** « Je vais me marier l'an prochain. Je me suis rendu dans mon secrétariat CGSLB et maintenant je sais tout sur les différents régimes matrimoniaux et leurs conséquences. Je peux prendre ma décision en toute connaissance de cause ! »



## Soutien numérique

# Pour vous connecter au nouveau monde numérique

Nous vivons dans une société de plus en plus connectée. Les appareils digitaux nous suivent partout : sur notre lieu de travail, à la maison, dans notre poche voire même autour de notre poignet. Cette hyperconnexion nous permet de vivre plus vite et de moins nous déplacer.



Si vous ne disposez pas encore d'un lecteur de carte d'identité pour vous identifier sur l'Internet, nous pouvons vous en fournir un dans la limite des stocks disponibles.

**G**âce à l'internet, nous pouvons rapidement chercher et donner des informations. Plus besoin, par exemple, de faire la file dans votre administration communale pour obtenir certains documents. À l'heure actuelle vous passez commande en un clic sans vous déplacer. Les cartes de contrôle de l'ONEM peuvent être remplies électroniquement. Le site [mypension.be](http://mypension.be) vous permet de vérifier votre carrière professionnelle et le montant de votre future pension.

### QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR VOUS ?

- Accompagnement et formation au niveau individuel ou collectif.
- Mise à disposition d'ordinateurs dans nos secrétariats.

- Aide pour les demandes via internet des bourses d'étude, prime énergie, prime à la rénovation...
- Création de mots de passe suffisamment sûrs.
- Soutien pour entrer en contact via internet avec votre commune, votre fournisseur d'énergie, votre banque...
- Dépistage des tentatives de phishing (hameçonnage) et des spams.
- Inventaire de quelques sites intéressants avec des informations fiables.

Le nouveau service 'soutien numérique' de la CGSLB se concentre sur deux aspects :

- nous vous expliquons comment accéder et utiliser les services on-line ;

- nous vous montrons une série de manipulations indispensables pour l'internet au quotidien, de la création de votre adresse électronique à la simplification de votre identification à divers sites avec itsme.

L'informatique vous fait peur ? Nous allons vous guider dans cet univers, pour que vous n'ayez pas l'impression d'être toujours en décalage.

- Je reçois régulièrement des e-mails bizarres de banques dont je ne suis pas client.
- J'ai essayé de nombreuses reprises de me connecter à un site web, sans succès. Où se situe le problème ?
- Je dois prendre une décision qui aura des conséquences financières importantes. Où trouver l'information nécessaire ?

L'informatique vous fait peur ? Nous allons vous aider à sauter le premier pas et aller le plus loin possible. Nous vous conseillerons quelques sites pratiques pour rechercher et trouver tout ce dont vous avez besoin. ■

### TÉMOIGNAGE

**Mia, 60 ans :** « Mon voisin m'a conseillé d'aller voir sur le site [mypension.be](http://mypension.be) pour connaître le montant de ma pension. J'ai essayé mais je n'y arrive pas. J'ai été dans mon secrétariat CGSLB où un collaborateur m'a montré comment me connecter avec ma carte d'identité électronique. »

## Mobilité

# Se déplacer autrement ou moins bouger

Les problèmes de mobilité s'aggravent de jour en jour en Belgique. Nous sommes tous à la recherche d'alternatives en fonction de notre situation personnelle : voiture ou train ou vélo électrique ? Ou les trois. Comment utiliser les nouveaux modes de transport ? Quels sont les avantages octroyés ?



- Comment dois-je m'y prendre pour bénéficier des avantages fiscaux liés à l'achat d'une voiture adaptée à mon handicap ?
- Je roule très peu avec ma voiture. Ne serait-il pas judicieux d'y renoncer ?

À la CGSLB, notre objectif est de vous guider dans l'offre qui vous est proposée et sa complexité. Nous vous aidons à trouver la bonne voie en fonction de votre situation, car un travailleur a d'autres besoins qu'un demandeur d'emploi, un jeune ou un pensionné !

**À** moins de se décider à moins bouger, force nous est de trouver les meilleures solutions pour nous déplacer, les plus rapides, les plus confortables, les moins chères.

### DÉPLACEMENTS DOMICILE / LIEU DE TRAVAIL

Nous renseignons les travailleurs sur :

- l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail
- la voiture de société (et le budget mobilité)
- les alternatives à la voiture pour les déplacements domicile-lieu de travail et les aides octroyées

### CHERCHER DU TRAVAIL

Nous renseignons les demandeurs d'emploi sur :

- les avantages octroyés pour les déplacements en train pour se rendre à un entretien d'embauche ;
- les aides octroyées aux demandeurs d'emploi pour se rendre aux formations.

### MOBILITÉ RÉDUITE

Nous renseignons les seniors et les personnes à mobilité réduite sur :

- les avantages et les aménagements prévus dans les transports en commun (tickets moins chers, assistance...);
- les bonus à l'achat d'une voiture adaptée à la conduite par une personne handicapée.

### COMPARER LES PRIX

Nous renseignons tous les affiliés sur :

- le coût réel d'une voiture et les outils pratiques pour le calculer ;
- les tarifs et les avantages TEC/STIB/De Lijn et SNCB selon votre situation personnelle ;
- les voitures et vélos partagés ;
- les primes accordées pour l'achat de véhicules respectueux de l'environnement ;
- les zones d'émissions locales.

### EXEMPLES DE QUESTIONS :

- J'utilise le train tous les jours pour me rendre au travail, et mon employeur prend en charge mes frais de déplacement. Comment suis-je imposé sur cet avantage ?

### TÉMOIGNAGE

**Arne, 26 ans :** « Mon employeur m'a directement proposé une voiture de société, mais je ne savais pas si c'était vraiment la bonne solution dans mon cas. Mon lieu de travail est très facilement accessible en transports en commun. Avec un conseiller CGSLB, nous avons regardé les différentes possibilités et les avantages et inconvénients de chacune. »



# À votre service !



dossier chômage  
paiement des allocations  
paiement des primes  
tarifs avantageux pour  
vos vacances · avantages



défense des  
droits sociaux



allocations familiales  
conditions de travail  
pension · invalidité  
salaire



En tant que syndicat, notre métier  
est aussi d'être à vos côtés quand  
vous n'êtes pas au travail  
[www.cgslb.be/cestvousnotremetier](http://www.cgslb.be/cestvousnotremetier)



Votre liberté, votre voix



# La CGSLB a formé des gestionnaires de connaissances

Les dix nouveaux domaines qui élargissent notre offre de services nécessitent des connaissances particulières que quelques collaborateurs de notre organisation possédaient déjà.

Nous avons demandé à nos juristes, nos comptables, nos informaticiens, nos consultants dans différentes matières (environnement, mobilité, accompagnement de carrière...) de replonger dans leurs cours et leurs documents de réunion pour partager leur précieux savoir avec les gestionnaires de connaissances zonaux qui répondront à vos questions dans les secrétariats.



**ABDEL HENNOUI**  
Gestionnaire de connaissances  
Primes et interventions financières

« Je m'attends à ce que la majorité des questions portent sur les allocations familiales. » Suite à la 6e réforme de l'État, elles ont été régionalisées. Le nouveau régime bruxellois entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2020.

« Il sera sans doute plus juste et en tout cas plus adapté à la sociologie de la capitale. Je connaissais déjà un peu le système actuel, je m'y suis intéressé de plus près et j'ai découvert le nouveau. Je suis impatient de confronter ce savoir théorique aux cas concrets. »

Pour le reste, nous imaginons que les questions sur les primes à l'acquisition ou à la rénovation d'une habitation seront presque aussi nombreuses, ainsi que les droits et obligations des locataires et des propriétaires.

« C'est une matière qui m'a toujours intéressé en tant que citoyen. J'ai amoncelé une masse de documentation sur des sujets aussi variés que les prêts verts pour amélioration énergétique d'un logement ou l'aide à la garantie locative pour répondre aux interrogations de nos affiliés. Je pars du principe que ça va fonctionner et que nous nous adapterons aux imprévus. »





**PASCAL GOOVAERTS**  
Gestionnaire de connaissances  
Revenus complémentaires

Pas toujours facile de vivre avec un salaire ou des allocations sociales. Alors, pourquoi ne pas se retrousser les manches pour gagner un peu plus d'argent en tant qu'indépendant ou flexi-jobeur ou dans le cadre du travail semi-agoral ?

« J'ai choisi cette matière parce qu'elle m'intéresse dans ma vie privée. Je connais autour de moi des gens qui sont confrontés à cette problématique et qui se demandent combien ils peuvent gagner en plus et quelles sont les conséquences en matière d'impôts. Tous n'ont pas conscience qu'il faut parfois s'inscrire à un secrétariat social et payer des cotisations d'indépendant à titre complémentaire. Qu'est-ce qui se passe avec les flexi-jobs et le travail semi-agoral ? Quand je travaillais au guichet, j'ai souvent dû répondre aux questions de demandeurs d'emploi qui voulaient absolument travailler et, à défaut de trouver un contrat à durée déterminée, me demandaient s'ils pouvaient accepter des petits boulots et comment l'ONEM allait en tenir compte. »



**MARIE FOUARGE**  
Gestionnaire de connaissances accompagnement de carrière

Ce service s'adresse à tous les affiliés actifs ou demandeurs d'emploi voulant ou devant réorienter leur carrière ou cherchant leur voie dans le cas des jeunes gens qui viennent de terminer leurs études.

« C'est un coaching dont le point fort consiste à personnaliser la démarche » précise Marie Fouarge. « Certains affiliés se contentent de nous demander une simulation d'entretien d'embauche ou d'améliorer leur CV, d'autres s'engagent à suivre le programme complet de 5 séances individuelles. » Celui-ci comprend aussi un bilan de compétences, un test de personnalité et une sensibilisation aux épreuves de recrutement. « Nous cherchons ensemble à définir un objectif de carrière, qui peut être de transformer une passion en métier, nous leur expliquons la logique qui se trouve derrière les tests psychotechniques auxquels ils peuvent par ailleurs s'entraîner. Le point d'orgue du programme est l'**elevator pitch**. Le demandeur d'emploi se trouve dans un ascenseur avec un employeur et il dispose du temps du trajet pour faire valoir ses compétences, exposer la validité de son projet professionnel et donc le convaincre de l'embaucher. »



**VANESSA STEENSSENS**  
Gestionnaire de connaissances Formes de vie commune

Le mariage est en nette perte de vitesse par rapport à d'autres formes de vie commune comme la cohabitation de fait ou la cohabitation légale. Il n'en conserve pas moins quelques avantages outre le fait d'être les héros d'une grande fête organisée pour ses parents et ses amis. « Oui, le mariage offre la possibilité de choisir par contrat le régime matrimonial. En clair, il s'agit de régler les rapports économiques et financiers entre les époux » explique Vanessa Steenssens « notamment le sort à réserver aux biens acquis avant et après le mariage et ce qui adviendra le jour où la belle aventure se terminera. »

Vanessa et ses collègues ne vous aideront pas à trouver l'âme sœur, ne vous inciteront pas à choisir la cohabitation plutôt que le mariage (ou inversement), ne rédigeront pas le contrat (ce qui est l'apanage du notaire lorsque les époux ne se contentent pas du contrat de mariage du régime légal). « Non, nous nous bornons à présenter les avantages et les inconvénients de chaque formule, par exemple, le fait que le mariage ouvre le droit à la pension de survie lorsqu'un conjoint décède. »

## GESTIONNAIRES DE CONNAISSANCES



**MARINE GERMEN**

**Gestionnaire de connaissances Droits de succession**

Le sujet est complexe et sensible, car il est souvent abordé dans des circonstances funestes. Que ce soit clair, loin de nous l'idée de nous substituer aux notaires. *« Nous n'aiderons pas à coucher un testament sur papier, nous expliquerons ce que l'on peut y prévoir et quelles sont les conséquences de ces décisions »* précise Marine Germen.

*« J'ai consacré le travail de fin d'études de mon bachelier en droit au droit des successions, c'est dire si la matière m'a particulièrement intéressée et si la perspective de mettre mes connaissances en pratique m'a enthousiasmée. Le programme de formation organisé par CGSLB m'a permis de me mettre à jour, d'autant plus qu'une nouvelle législation est entrée en vigueur le 1er septembre 2018. Elle concerne la planification successorale, en offrant plus de possibilités de répartir son patrimoine entre ses héritiers, par exemple si l'on veut privilégier un enfant plutôt qu'un autre. J'ai aussi revu les ordres et les degrés de succession : ascendants/descendants (parents/enfants), collatéraux (oncles/tantes/cousins/cousines... »*

Parallèlement à toutes ces subtilités, nous n'oublions pas que le décès d'un proche est souvent une étape de la vie déstabilisante et tenons à la disposition des affiliés une liste des démarches à accomplir d'urgence auprès de l'administration, de la banque, des pompes funèbres, ainsi que les adresses des notaires de la région.



**SAMIRA BEN MESSAOUD**

**Gestionnaire centrale de connaissances Loi sur les loyers**

*« C'est une matière passionnante parce qu'elle concerne énormément de gens puisque nous allons renseigner aussi bien nos affiliés locataires que propriétaires. »* Si chacun remplit sa part d'obligations bien définies dans le bail, il ne devrait normalement pas y avoir de problème, mais nous savons tous d'expérience que la vie est plus compliquée que cela. Tout le monde ne se conduit pas en bon père de famille. Tous les cas de figure ne peuvent pas être anticipés.

*« Nous n'avons pas pour ambition de trancher les litiges; nous nous limiterons à aider à rédiger ou copier/coller le bail précisément pour limiter les sources de conflit ou à expliquer la législation. Et puis c'est une matière qui bouge en raison de l'évolution des modes de vie. La colocation est en pleine expansion. Que se passe-t-il quand un colocataire part avant la fin du bail et qu'un autre souhaite sauter sur l'occasion pour trouver rapidement à se loger ? La part du loyer dans le budget des locataires dépasse parfois la limite du raisonnable, autant ne pas se tromper au moment de la signature du bail si l'on veut nouer les deux bouts à la fin du mois.*



**EUGÉNIE LEDOUX**

**Gestionnaire de connaissances Fiscalité et Soutien numérique**

Eugénie Ledoux assure deux types de soutiens dans le cadre du Service 360° dans la Zone Namur-Luxembourg : la fiscalité et le numérique. *« Nous aidions déjà nos affiliés à remplir leur déclaration, un délégué SLFP travaillant au SPF Finances se tenait à leur disposition pendant la période critique, en juin. Dorénavant, je répondrai toute l'année aux questions relatives à la fiscalité du genre 'en 2017 j'ai retouché des impôts, cette fois je dois payer 545 euros, je ne comprends pas pourquoi'. C'est un service important dont nos délégués apprécient de faire la publicité dans leur entreprise. Notre défi sera de chaque fois consacrer le temps nécessaire à bien analyser la situation de notre affilié. »*

Quant au soutien numérique, Eugénie compte le promouvoir ne serait-ce que parce qu'il permet à tout le monde de gagner du temps. *« Nous avons un ordinateur à disposition des membres pour leur permettre de s'inscrire directement au FOREM comme demandeur d'emploi ou de remplir leur carte de contrôle de l'ONEM. Et encore une fois nous consacrerons le temps qu'il faut à ceux qui un besoin d'un petit coup de pouce pour comprendre comment ça marche. »*

# La CGSLB vous aide à préparer votre fin de carrière et votre pension

Pour mieux préparer votre fin de carrière et décider à quel âge prendre votre retraite, pour savoir à quel montant de pension vous devez vous attendre, demandez une estimation de votre pension auprès de votre secrétariat CGSLB.



Le gouvernement entend nous faire tous travailler jusqu'à l'âge légal de la pension, 65 ans maintenant, bientôt 66 ans et ensuite 67 ans. Ce n'est pas possible pour tout le monde à cause de la restructuration de l'entreprise, de la diminution de ses capacités physiques, de la nécessité de s'occuper d'un parent malade ou de l'éducation de ses enfants... beaucoup de travailleurs recourent au RCC ou au crédit-temps de fin de carrière. Avec quelles conséquences sur leur pension ? C'est

ce que le Service Sécurité sociale de la CGSLB peut calculer pour vous.

## GÉRER SES CHOIX PROFESSIONNELS

Sur la base de votre aperçu global de carrière qui reprend vos périodes de travail salarié, de vos éventuels revenus réels comme indépendant et de vos traitements si vous avez travaillé dans le secteur public, nous allons déterminer le montant de votre pension.

Une estimation de la pension n'est utile qu'à

partir de l'âge d'environ 55 ans. Si vous avez moins de 55 ans, vous pouvez toutefois aussi nous contacter pour obtenir des renseignements. Pensez par exemple à l'impact de certains choix professionnels comme le travail à temps partiel ou le crédit-temps sur le montant (moins élevé) de la pension et sur vos impôts. Adressez-vous à votre secrétariat local pour introduire un dossier afin que nous réunissions ensemble toutes les données indispensables à un calcul fiable du montant de votre future pension.

## DES SOUCIS AVEC LE MONTANT DE VOTRE PENSION ?

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuels soucis concernant le montant de votre pension. Il peut arriver que l'Office des pensions estime qu'une personne a bénéficié d'une pension trop élevée parce qu'elle a gagné trop d'argent en travaillant ou qu'elle a cumulé sa pension avec une autre allocation sociale. La personne en question serait alors contrainte de rembourser le trop-perçu et se verrait souvent infliger une pénalité en sus.

Si la personne est dans son bon droit, elle peut demander une remise de dette auprès du Service fédéral des Pensions. Demandez-nous conseil pour introduire pareille demande. Il n'est parfois pas possible d'obtenir la remise complète de la dette, nous pouvons alors plaider en faveur d'un échelonnement des remboursements, de quoi se donner un ballon d'oxygène.

## CALCUL DE SALAIRE

Les experts de la CGSLB peuvent calculer les effets d'une augmentation salariale par l'employeur sur vos revenus nets et vous avertir des conséquences financières d'une modification de votre situation familiale. ■

### Allocations de chômage

# Paiement et défense de votre dossier

La CGSLB est non seulement un syndicat, mais aussi un organisme de paiement des allocations de chômage.

La différence avec la CAPAC se situe dans l'aide juridique que nous offrons à nos affiliés et l'assistance lors des convocations au service « disponibilité des chômeurs » de l'ONEM.



L'efficacité d'un service chômage se mesure à la rapidité du paiement et l'exactitude du montant. Pour relever ce défi quotidien, nous disposons de collaborateurs expérimentés capables de comprendre les situations les plus inextricables causées par la complexité du marché du travail.

Notre organisme paie les allocations auxquelles vous avez droit en cas de :

- chômage complet,
- travail à temps réduit avec ou sans complément de chômage,
- chômage temporaire,
- RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise ou anciennement prépension)
- vacances jeunes
- vacances seniors
- fin des études (allocations d'insertion)
- salaire différé des enseignants

Par définition, les personnes qui doivent recourir aux allocations de chômage se trouvent dans des situations pécuniaires et émotionnelles précaires. Nous mettons donc

tout en œuvre pour les payer le plus vite possible selon les directives de l'ONEM.

#### AIDE ADMINISTRATIVE PERSONNALISÉE

L'organisme de paiement de la CGSLB se fera un plaisir de vous informer et de vous fournir les documents requis.

Il vous aidera à compléter et à remplir les formulaires et les introduira à l'ONEM.

Il vous servira d'intermédiaire dans vos contacts avec l'ONEM s'il y a lieu d'introduire auprès de ce dernier des déclarations modificatives.

Il vous informera des droits et des devoirs qui incombent aux chômeurs.

Le traitement des dossiers chômage est fortement informatisé. Dans le cadre de notre nouveau service de soutien numérique, nous mettons à votre disposition un ordinateur pour remplir vous-même votre carte de contrôle ou consulter votre dossier chômage et notamment la date de paiement de vos allocations. Et en plus nous vous montrons comment procéder pour que vous puissiez le faire à partir de votre propre ordinateur, de

de votre smartphone ou de votre tablette (voir encadrés).

#### DISPONIBILITÉ ET DISPENSE

Chercher du travail est un emploi à plein temps, surtout depuis que les gouvernements successifs se sont mis en tête d'activer les allocations, vérifier le comportement de recherche d'emploi des chômeurs.

- Nous vous aidons à constituer votre dossier avec toutes vos lettres de sollicitation et nous vous aidons à le défendre auprès des services de l'ONEM.
- En tant que chômeur âgé (en RCC ou pas), si vous souhaitez bénéficier d'une dispense de disponibilité, nous remplissons les démarches indispensables.
- La réglementation prévoit qu'un demandeur d'emploi peut exécuter des travaux autorisés. Pour augmenter ses chances de trouver un emploi, il est possible de reprendre des études tout en continuant à bénéficier d'allocations de chômage. Nous vous expliquons à quelles conditions cela est possible.

#### MON DOSSIER CHÔMAGE

En collaboration avec l'Office national de l'Emploi, la CGSLB a développé une application internet permettant à nos affiliés se trouvant au chômage de suivre l'état de leur dossier à l'aide d'un ordinateur, d'un lecteur de carte et de l'eID (carte d'identité électronique).

Une fois le traitement du dossier achevé, il est en outre procédé à une projection de la décision favorable. Il y est clairement indiqué combien le chômeur touchera suite à sa demande d'allocations.

**CARTE DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE**

Depuis fin 2013, les membres se trouvant au chômage complet peuvent compléter leur carte de pointage C3, de couleur bleue, de manière électronique en utilisant leur ordinateur, leur smartphone ou leur tablette, et la transmettre à leur zone.

**ALLOCATIONS VACANCES**

Les allocations de vacances jeunes et seniors sont des allocations de chômage à charge de l'ONEm, payables par le biais de votre secrétariat CGSLB.

**Vacances jeunes**

Pour avoir droit aux vacances jeunes, il faut réunir certaines conditions au cours de l'exercice de vacances (l'année qui précède celle au cours de laquelle le jeune prend ses congés, soit celle de la fin de ses études) :

- ne pas avoir 25 ans au 31 décembre de l'exercice de vacances ;
- avoir arrêté les études ;
- avoir travaillé un mois sans interruption l'année de fin d'études ; l'occupation doit au moins compter 70 heures de travail ou d'assimilation (maladie...). Attention : une occupation sous le régime de vacances des services publics ne compte pas).

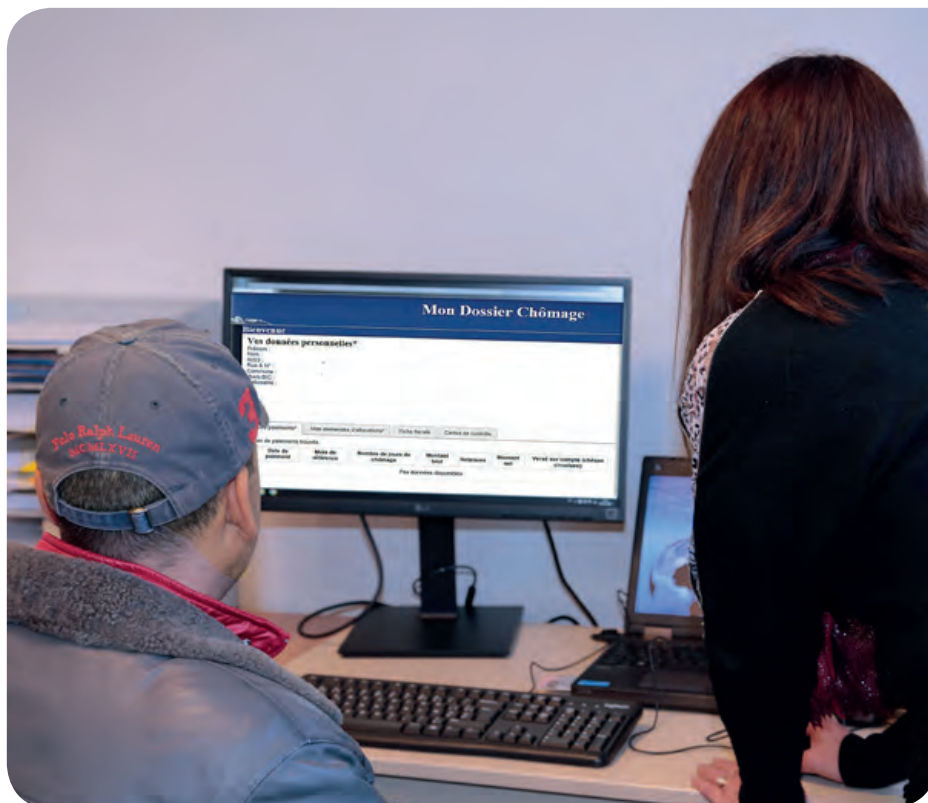
**Vacances seniors**

Pour avoir droit à maximum 4 semaines de vacances seniors complémentaires, il faut réunir les conditions suivantes :

- être occupé sous les liens d'un contrat de travail et dépendre du régime de vacances du secteur privé (le droit aux vacances seniors n'existe donc pas pour les indépendants, le personnel enseignant et la fonction publique) ;
- avoir au moins 50 ans au 31 décembre de l'exercice de vacances ;
- ne pas avoir droit à 4 semaines de congés payés au cours de l'année de vacances en raison d'une période de chômage ou d'invalidité durant l'exercice de vacances. ■

# Consultez votre dossier chômage en ligne !

En tant que chômeur, nous vous rappelons que vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier en ligne et aussi les versements de vos allocations. Vous y trouverez également d'autres documents, comme vos fiches fiscales, les décisions positives de l'ONEM...

**MATÉRIEL NÉCESSAIRE**

- un ordinateur avec accès internet
- un lecteur de carte d'identité
- votre carte d'identité électronique et son code secret

Vous n'avez pas de lecteur de carte ? Dans la mesure des stocks disponible, vous pouvez en obtenir un gratuitement auprès de votre secrétariat local.

**COMMENT Y ACCÉDER ?**

Sur [www.cgsלב.be](http://www.cgsלב.be) cliquez sur "MON DOSSIER CHOMAGE". Vous passez à l'écran "Accéder au module Mon dossier chômage". Il ne vous reste, alors, plus qu'à suivre les indications qui apparaissent à l'écran et vous arriverez automatiquement à votre dossier personnel. ■

## Assistance et conseil juridique

# Le droit du travail est souvent votre meilleur argument

Les sources de litiges sont multiples dans le monde du travail et de la sécurité sociale. Le rôle de notre service juridique est d'abord de vous conseiller pour éviter les conflits et ensuite, si la conciliation a échoué, de vous assister au mieux de vos intérêts, y compris devant les juridictions du travail.

L'assistance juridique est l'une des principales raisons pour un travailleur ou un allocataire social de s'affilier à un syndicat. Le droit du travail et le droit de la sécurité sociale sont fort complexes, les intérêts des employeurs et des travailleurs sont parfois opposés, ainsi que ceux des organismes de sécurité sociale et des allocataires sociaux.

### PLUSIEURS LIGNES

Dans les entreprises, la première aide est apportée par nos délégués qui reçoivent une formation de base et des mises à niveau au fil de l'évolution de la législation sociale. Aux guichets de nos secrétariats locaux, nos collaborateurs sont à même de résoudre les cas les plus courants, éventuellement en s'adressant au responsable ACA (Accueil, Conseil et Assistance) de la zone. Ils constituent un dossier, le traitent et, si nécessaire tenant compte de la complexité, le transmettent à notre service juridique central ou à nos avocats.

### ASSISTANCE JURIDIQUE

Dès votre affiliation, vous bénéficiez de l'assistance juridique de première ligne de la CGSLB, à savoir :

- l'enregistrement de votre plainte ou de votre problème,
- l'information et le conseil sur les démarches à entreprendre pour préserver vos droits,
- l'intervention auprès de l'employeur ou d'un organisme de sécurité sociale ou d'un pouvoir public,
- l'assistance ou la représentation dans une procédure administrative telle qu'une audition à l'ONEM, une déclaration de créance suite à la faillite de l'employeur, etc.

Après une année d'affiliation, la CGSLB vous offre l'assistance juridique gratuite. Elle couvre tant les litiges avec l'employeur (ou l'ancien employeur après un licenciement) qu'avec les institutions de sécurité sociale. Nous vous défendons en cas de contestations concernant votre statut, vos conditions de travail et de rémunération personnelles et collectives de salarié, en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'invalidité, de pension, de chômage, d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'allocations familiales, de revenu d'intégration.

### BON ACCORD

Le Syndicat libéral privilégie les procédures à l'amiable en vertu de l'adage qui veut qu'un bon accord vaut souvent mieux qu'un mauvais procès. C'est pourquoi le rôle de conseil de nos délégués et de nos collaborateurs est particulièrement mis en avant. Nous vous faisons ainsi profiter d'une expertise irremplaçable basée sur la pratique quotidienne que les avocats peu habitués à cette branche particulière qu'est le droit social seraient bien en peine de faire valoir.

Les litiges nés dans les relations de travail ou avec une institution de sécurité sociale nécessitent une expertise particulière. Ce n'est pas par hasard que le législateur a créé ces juridictions spécialisées que sont les tribunaux et cours du travail pour trancher les litiges en cas d'échec des procédures à l'amiable. ■



# La référence en droit du travail



Dans le Manuel du Travailleur, vous trouverez tout ce que vous voulez savoir sur :

- le droit du travail individuel
- le droit du travail collectif
- la réglementation du travail
- la sécurité sociale

Comme membre de la CGSLB, vous avez gratuitement accès à la version en ligne, mise à jour en permanence [www.lemanuel.be](http://www.lemanuel.be)  
Profitez de cet avantage exclusif du Syndicat libéral.

Votre liberté, votre voix



# Nos délégué(e)s et militant(e)s dans votre entreprise

Parce qu'ils ou elles ne supportent pas l'injustice, parce qu'ils ou elles estiment que le personnel a aussi son mot à dire dans la marche de l'entreprise, des volontaires se présentent aux élections sociales ou revendiquent un mandat en délégation syndicale. Ils et elles portent votre parole auprès de la direction et défendent vos intérêts collectifs et individuels.



En augmentant le nombre de mandats, les délégués d'AXA ont récolté les fruits de leur travail lors des élections sociales de mai 2016.

Ces travailleurs s'engagent à défendre, en plus de leur travail normal, les intérêts collectifs et individuels de leurs collègues.

Ils négocient les conventions collectives de travail (CCT) qui abordent des sujets aussi divers que les augmentations salariales ou les jours de congé compensatoire.

Ils discutent de modifications du Règlement de travail qui contient souvent des articles aussi importants que les horaires de travail ou les sanctions en cas de dysfonctionnement.

## PLUS FORTS ENSEMBLE

Pour être en mesure de remplir un rôle clé dans les entreprises, un syndicat compte sur des personnes qui siègeront en délégation syndicale et/ou dans l'un des organes de concertation que sont le Conseil d'Entreprise,

le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail. C'est à cette condition que les syndicats peuvent améliorer les conditions de travail et le bien-être des travailleurs, qu'ils soient ouvriers, employés, cadres ou jeunes.

## ELECTIONS SOCIALES

Les élections sociales sont importantes tant pour les travailleurs que pour le Syndicat libéral. Pour les travailleurs, l'essentiel est que des collègues engagés les représentent quatre années durant auprès des organes d'entreprise. Pour permettre à un plus grand nombre de candidats de se faire élire, la CGSLB doit introduire un maximum de listes. De la sorte, la voix de la CGSLB pèse davantage dans les décisions prises dans les entreprises.

Tous les candidats ne sont pas élus, cela n'empêche pas les autres de militer et de

rendre de fiers services à leurs collègues en relayant leurs revendications auprès des délégués.

## LA MISSION DES DÉLÉGUÉS

- ils défendent les intérêts de leurs collègues ;
- comme élus dans les organes de concertation (Conseil d'Entreprise, Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, Délégation syndicale), ils deviennent des interlocuteurs obligés de la direction ;
- en tant que délégué(e) pour la CGSLB ils privilégient la concertation ;
- ils sont des personnes de confiance pour leurs collègues : ils répondent à leurs questions et leur fournissent les informations utiles ;
- ils ne sont pas seuls. Ils peuvent compter sur le soutien de tous les services de la CGSLB. Ils sont en plus soutenus.es dans leur travail syndical par un vrai pro, leur Secrétaire permanent (voir page 25) ;
- ils élargissent et perfectionnent leurs connaissances grâce aux formations organisées pour les délégués.es du Syndicat libéral. Les thèmes abordés sont directement liés à leur action de délégué dans l'entreprise. Dans ces formations, le partage avec les autres délégués.es d'autres entreprises qui vivent la même chose au quotidien les aide vraiment ;
- élus ou non élus, ils bénéficient d'une protection contre le licenciement ;
- le temps qu'ils consacrent à leur action syndicale dans l'entreprise et pour les formations, c'est du temps de travail.



# Secrétaires permanent(e)s

## Des professionnels du lien entre les délégués et la CGSLB

Les militant(e)s et les délégué(e)s ne sont pas livré(e)s à eux-mêmes dans l'entreprise. Les Secrétaires permanents constituent le lien entre eux et le Syndicat libéral.



Sans se laisser bercer par les slogans des entreprises, délégués et permanents travaillent ensemble au bien-être des salariés.

Les relations humaines au sein de l'entreprise sont complexes, entre les travailleurs, entre les syndicats, entre les travailleurs et les différents échelons de la hiérarchie. Le droit social ne peut pas répondre à toutes les situations, heureusement il reste la concertation sociale, un subtil exercice de négociation et de rapport de force dans le but de trouver une solution acceptable par toutes les parties qui permette à l'entreprise de continuer à tourner et aux salariés de s'y sentir bien traités.

Pour mener à bien cette concertation, les militants et les délégués peuvent compter sur les Secrétaires permanents de la CGSLB, des professionnels du droit social, de la négociation et de bien d'autres domaines encore. Ce n'est pas un hasard si la CGSLB lance son service à 360°. Beaucoup de questions posées par les travailleurs dépassent le cadre strict du syndicalisme.

Les Secrétaires permanents apportent un point de vue extérieur et une expertise susceptibles d'éclairer le dialogue social et de débloquent les situations sensibles au sein d'une entreprise. Leur action est, bien entendu partielle, ils sont résolument du côté des travailleurs. En fin de négociation, ils signent les Conventions collectives de l'entreprise. Les Secrétaires permanents soutiennent, dans les entreprises dont ils ont la charge, les candidats aux élections sociales tout au long de la campagne et dans l'exercice de leur mandat lorsqu'ils sont élus.

### RESPONSABLES NATIONAUX(LES) DE SECTEUR

#### Le rôle des commissions paritaires

Nombre de conditions de travail et de rémunération sont négociées dans les conventions collectives de travail sont définies au niveau des secteurs d'activité dans les commissions paritaires entre les Responsables nationaux syndicaux et les représentants des fédérations patronales.

Pour éviter une concurrence malsaine sur les conditions de travail et de rémunération, elles sont négociables à plusieurs niveaux en Belgique. Toutes les entreprises chimiques dépendent ainsi des commissions paritaires 116 pour les ouvriers et 207 pour les employés. Les représentants patronaux et syndicaux y sont mandatés pour négocier les barèmes, la durée de travail, la prime de fin d'année, le travail du dimanche... pour tous les ouvriers et employés de la chimie. Les entreprises peuvent, dans leur propre CCT prévoir de meilleures conditions, mais sans jamais descendre en dessous de ce que le secteur a conclu.

Les responsables nationaux de secteur sont souvent amenés à réunir les délégués des entreprises du secteur dont ils ont la responsabilité pour connaître les positions qu'ils doivent défendre et présenter les résultats de la concertation, c'est que l'on appelle en langage courant « consulter la base ».



Anne-Claire Deldicque, Secrétaire permanente dans le Hainaut centre-Ouest soutient les travailleurs de ses entreprises dans la négociation de meilleures conditions de salaire. Et dans l'action pour amener l'employeur à les accorder.

# Des formations pour mieux armer les délégués et les militants

La CGSLB dispose d'une organisation d'éducation permanente : l'asbl BdS. L'un de ses objectifs est d'améliorer la capacité de nos affiliés, militants et délégués à comprendre et donc activer, animer la démocratie sociale dans leur environnement immédiat. Numérisation, internationalisation, uberisation, information par les réseaux sociaux... sont des données nouvelles à appréhender et à maîtriser, en plus de tout le reste.



- Santé et environnement : prévention du bruit

S'ajoutent à cela des colloques, forums et débats citoyens sur divers thèmes d'actualité :

- La numérisation de l'économie, impacts sur l'emploi et l'environnement
- Le retour au travail après une absence de longue durée
- Le port de signes convictionnels sur les lieux de travail

**N**ous avons pu constater que le cadre dans lequel vous évoluez est de plus en plus complexe et parfois hostile. Les pressions extérieures, politiques et économiques, sur notre mode de concertation sociale et sur nos mécanismes de solidarité sont de plus en plus fortes. L'un de nos enjeux (pas le seul évidemment) est d'améliorer sans cesse le niveau de nos formations pour que vous puissiez vous adapter encore mieux à votre environnement. C'est à cela que notre ASBL s'attelle afin de participer activement au développement d'un syndicalisme original, citoyen et solidaire. Un syndicaliste formé, à l'esprit ouvert, déterminé et bien dans ses baskets sera plus efficace pour défendre ses collègues. C'est une évidence !

Quelques sujets abordés cette année au cours de nos sessions d'un jour ou de nos séjours résidentiels vous donneront une petite idée de l'étendue du champ couvert. Certaines ont un lien direct avec le mandat

- Rémunérations alternatives
- Remise au travail des absents de longue durée
- Être plus performant en réunion, jeux de rôle, mise en situation...
- Licenciement déraisonnable, abusif et motif grave
- Argumenter pour convaincre
- Prise de parole en public

D'autres participent à la culture générale et suscitent la réflexion :

- Comment lutter contre le surendettement ?
- Décryptage du paysage médiatique de la Belgique : les groupes de presse, leurs radios, leur « philosophie », tant en presse (quotidienne, hebdo et mensuel) qu'en radio, au Nord comme au Sud du pays
- L'action syndicale peut-elle exister si elle est déconnectée ?



## TEMPS LIBRE, CEP OU CRÉDIT D'HEURES SYNDICAL

Les délégués et militants peuvent se libérer pour assister aux formations et débats selon trois formules.

### CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ

Le CEP est un droit reconnu au travailleur à temps plein du secteur privé de s'absenter du travail pour suivre des formations agréées tout en gardant sa rémunération normale plafonnée.

### CRÉDIT D'HEURE DE FORMATION (OU CONGÉ SYNDICAL)

Les délégués CE, CPPT et DS ont le droit de suivre des formations pendant leur temps de travail en conservant leur rémunération. Le nombre d'heures est fixe au niveau du secteur ou de l'entreprise.

### TEMPS LIBRE

Occuper son temps libre utilement sans devoir rendre de compte à personne. ■

# Primes syndicales, de solidarité, d'entreprise ou de sécurité d'existence

Nous continuons bien sûr à vous verser toutes sortes de primes liées à votre emploi ou à l'occasion d'événements de votre vie privée.



**P**rimés syndicales, primes de solidarité, primes émanant du fonds de sécurité d'existence, tous ces petits coups de pouce pécuniaires que nous vous versons dès que vous y avez droit sont les bienvenus.

## PRIMES DE SOLIDARITÉ

La CGSLB veut marquer les événements heureux de votre vie, c'est pourquoi nous vous versons une prime de solidarité lorsque vous vous mariez ou que vous effectuez une déclaration de cohabitation légale, pour accueillir un enfant suite à une naissance ou une adoption et quand vous prenez votre pension après une longue carrière de travail. Il vous suffit d'apporter les documents probants à votre secrétariat local.

## PRIME SYNDICALE

Beaucoup de secteurs accordent une prime aux travailleurs qui rembourse en tout ou en partie le montant de leurs cotisations syndicales. À côté de cela existent des primes propres à l'entreprise ou accordées par le fonds de sécurité d'existence.

Les secteurs qui allouent une prime syndicale versée par notre intermédiaire se trouvent sur le site [www.cgsלב.be](http://www.cgsלב.be) dans la rubrique Mon

secteur, ainsi que leur montant. Vous pouvez également vous renseigner auprès du délégué CGSLB de votre entreprise.

Complétez le document que vous recevez de votre employeur et remettez-le à votre secrétariat CGSLB. Dès réception, nous contrôlons si vous réunissez toutes les conditions (emploi, cotisations syndicales...) pour vous verser rapidement le montant sur votre compte en banque. Il en va de même pour les primes d'entreprise ou du fonds de sécurité d'existence.

**Important ! Le paiement ne peut avoir lieu que si nous disposons de toutes vos données à jour et si vous fournissez les attestations nécessaires lors de votre demande. Vérifiez attentivement vos coordonnées dans la lettre que vous recevez en même temps que ce numéro de décembre de Librement.**

**Communiquez-nous tout changement concernant votre employeur ou votre domicile à votre secrétariat CGSLB.**

Ce service, s'ajoutant à tous les autres, vous permet de rentabiliser votre affiliation bien au-delà de vos espérances. ■

Découvrez toujours plus d'avantages CGSLB

# Des réductions dans des centaines de magasins et de parcs d'attractions

Le Syndicat libéral se bat chaque jour pour améliorer votre pouvoir d'achat. Vous le savez, vous en bénéficiez. Passez à la vitesse supérieure en vous enregistrant au moyen de votre numéro d'affiliation sur [www.avantages.cgslb.be](http://www.avantages.cgslb.be).



**V**ous bénéficiez alors des réductions offertes par la plateforme Merits & Benefits dans les domaines de la mode, la santé, l'électroménager, le multi-média, l'aménagement intérieur, les loisirs, les voyages, l'auto, la moto, le vélo, les assurances, etc.

Vous y trouverez aussi de billets d'entrée dans les principaux parcs d'attractions et

des tickets de concert à meilleur prix. Des soucis pour vous enregistrer ? Pas de connexion internet ? Demander de l'aide dans votre secrétariat CGSLB.

Nous vous rappelons que le login pour vous enregistrer est votre numéro d'affiliation, que le mot de passe originel est ACLVBCGSLB et que vous pouvez modifier celui-ci par la suite.

## COMMENT BÉNÉFICIER DES RÉDUCTIONS ?

Rendez-vous sur [www.avantages.cgslb.be](http://www.avantages.cgslb.be) pour un aperçu des réductions. Elles peuvent se présenter sous différentes formes. Découvrez-les toutes et profitez des avantages :

- achetez un coupon et faites votre shopping à prix réduit. Cumulable avec d'autres réductions ;

- rendez-vous sur la boutique en ligne d'un commerçant ou d'un magasin et profitez directement des réductions en ligne ;
- imprimez les bons de réduction ou montrez-les à l'écran de votre smartphone ;
- présentez votre carte avantages CGSLB (le verso de votre carte d'affiliation) ou affichez-la à l'écran de votre smartphone via le site web. Le commerçant peut alors scanner le code-barre et vous accorder la réduction ;
- achetez vos tickets pour les parcs d'attractions, cinémas, etc. à un prix avantageux.

Consultez régulièrement le site [www.avantages.cgslb.be](http://www.avantages.cgslb.be) : de nouvelles réductions vous sont proposées et vous découvrez les bonnes affaires à réaliser dans votre quartier. Tentez votre chance dans nos concours !





Les promotions temporaires sont annoncées dans la lettre électronique de Merits & Benefits et dans Librement. Toujours du neuf !

#### ENCORE DES QUESTIONS ?

Contactez directement le helpdesk de Merits & Benefits.

- par e-mail : [helpdesk@meritsandbenefits.be](mailto:helpdesk@meritsandbenefits.be) (de préférence) en mentionnant vos prénom et nom.
- par téléphone : 014 24 40 90, du lundi au vendredi de 9 à 17 heures

Les avantages de Merits & Benefits ? Trop bien pour les laisser passer, trop intéressant pour ne pas en parler !

#### TÉMOIGNAGES

- Ma copine est allée chez AS Adventure ce samedi, voir s'il y avait quelques bonnes affaires. Nous allons camper pour la première fois. Quand je suis rentré à la maison dans l'après-midi, la table était remplie d'affaires d'AS Adventure. Je suis resté bouche bée quand j'ai vu la facture : 347 euros !

Si seulement elle m'en avait parlé ! Nous aurions pu facilement économiser 30 euros en achetant 6 coupons d'une valeur d'achat de 50 euros. Grâce à Merits & Benefits, vous ne payez que 45 euros pour un tel coupon. Le calcul est vite fait !

- Même mes enfants connaissent maintenant la carte avantages CGSLB.

« Tu as pris ta carte, Maman ? ». Même mes enfants connaissent maintenant la carte avantages CGSLB. Près de leur école, il y a un Lunch Garden. C'est pratique quand je n'ai pas le temps de cuisiner le mercredi midi, comme souvent cette année.

Lorsque je présente ma carte avantages CGSLB à la caisse du Lunch Garden, nous bénéficions immédiatement d'une réduction de 10 % de Merits & Benefits. C'est très facile ! C'est ce que j'appelle un véritable avantage ! Mercredi prochain, nous inviterons les grands-parents.

#### LES PARCS D'ATTRACTIONS DOUBLEMENT ATTRACTIFS

Envie d'aller voir les animaux au zoo ? Ou de sensations fortes au parc d'attractions ? Il y a de grande chance que vous puissiez acheter des entrées à tarif réduit sur notre plateforme avantages. Vérifiez-le avant de partir. Plus de pouvoir d'achat grâce à la CGSLB. Vos cotisations ? Un investissement des plus rentables !



# Des locations à prix doux dans les maisons de vacances CGSLB

Envie de changer d'air ? Bonne idée. Allez vous rafraîchir l'esprit dans nos maisons et appartements de vacances à la côte belge. En tant que membre de la CGSLB vous bénéficiez de tarifs particulièrement avantageux.



## À LA MER

- [Blankenberge, résidence Majestic](#) : studios et appartements pour 4, 6, 7, 8 personnes
- [De Panne, résidence Zeeduin](#) : studios et appartements pour 4 ou 6 personnes
- [Middelkerke, résidence Zonnekant](#) : appartements pour 6 ou 8 personnes
- [Nieuwpoort, résidence Gauguin](#) : appartements pour 6 personnes
- [Westende, résidence Amadeus](#) : studios et appartements pour 4 ou 6 personnes

## VOUS PRÉFÉREZ LA MÉDITERRANÉE ?

La CGSLB vous héberge au [Domaine des Lavandiers à Cavalaire-sur-Mer](#), à 30 km de Saint-Tropez.

[Résidence l'Eucalyptus](#) : appartements pour 6 ou 8 personnes.

Vous pouvez louer une semaine ou plus. Weekend ou midweek sont également envisageables. N'attendez plus ! Découvrez notre offre de vacances dans votre secrétariat CGSLB ou sur notre site web. Vous pouvez réserver en ligne sur <https://maisonsdevacances.cgslb.be>.

En votre qualité d'affilié à la CGSLB, vous bénéficiez toute l'année d'une remise moyenne de 30 % sur le prix normal des locations !

## DANS LES TERRES

Deux hôtels et de maisons de vacances vous attendent à :

- [Barvaux-sur-Ourthe, Azur en Ardenne](#) (hôtel et maisons de vacances pour 6 ou 8 personnes)
- [Gand, Europahotel](#)

Informations et réservations sur <https://maisonsdevacances.cgslb.be>

## TÉMOIGNAGES

- "Je reviens souvent à la résidence Amadeus! J'aime bien contempler les couleurs changeantes du ciel au-dessus de la mer depuis le cinquième étage, je ne m'en lasse jamais. La première fois j'ai été agréablement surpris par les espaces de rangement dans l'appartement. Il y avait trop d'armoires."
- "Le meilleur des deux mondes, c'est ce que dont on peut profiter à La Panne à partir de

la résidence Zeeduin. D'un côté la plage et la mer, de l'autre les dunes."

- "Tandis que le café passe goutte à goutte, descendre chez le boulanger chercher les croissants... c'est l'un des avantages de la résidence Gauguin à Nieuwpoort. Les appartements sont près de la plage sans être le long de la digue. On y sent moins la pression de la foule, un avantage en haute saison touristique."
- "Le soleil, la plage, la plongée libre, la voile, les piscines, les terrasses... des vacances de rêve en somme. Cavalaire est le bon endroit pour rayonner sur Ramatuelle, Gassin, Port Grimaud, Bormes-les-Mimosas et Nice. Petit-déjeuner sur la terrasse, un peu de verdure avec la vue sur le jardin. Et quel choix de restaurants !"
- "Les maisonnettes de Barvaux-sur-Ourthe, mes enfants en redemandent. Ah, les promenades le long de l'Ourthe jusqu'à Durbuy, les grottes de Remouchamps, la piscine couverte, les ballades à VTT... que de distractions ! Et en hiver, vous aurez peut-être la chance de voir tomber la neige et de dévaler les pentes en traineau !"

# Vous êtes jeune ?

## Bienvenue chez FreeZbe !



CGSLB Jeunes



Bruxelles: [jeunes-bruxelles@cgsלב.be](mailto:jeunes-bruxelles@cgsלב.be)  
Wallonie: [jeunes@cgsלב.be](mailto:jeunes@cgsלב.be)



# La CGSLB en ligne

Suivez-nous, likez et partagez !

## En un clic vous y êtes !



**suivez-nous sur**

[www.facebook.com/CGSLB](http://www.facebook.com/CGSLB)

[www.facebook.com/jeunes.cgslb](http://www.facebook.com/jeunes.cgslb)



**informations socio-juridiques réservées à nos affiliés**

[www.lemanuel.be](http://www.lemanuel.be)

**formations CGSLB**

[www.cgsלב.be/fr/formations-cgsלב](http://www.cgsלב.be/fr/formations-cgsלב)



[www.cgsלב.be](http://www.cgsלב.be)

[www.cgsלב.be/cestvousnotremetier](http://www.cgsלב.be/cestvousnotremetier)

Votre liberté, votre voix

